

Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères
du Nord Seine-et-Marne
77122 MONTHYON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 077-257704916-20230324-DELIB202312-DE



Date de convocation : 15 mars 2023
Date de réunion : 21 mars 2023
Date d'affichage : 27 mars 2023

Nombre de Délégués :

- › En exercice : 47
- › Présents : 29
- › Représentés : 7
- › Votants : 36

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars, le Comité Syndical s'est réuni en ses lieu et place habituels, sous la présidence de Pascal HIRAUX, Président du SMITOM du Nord Seine-et-Marne.

Étaient présents :

Groupement de Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants	Groupement de communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Val d'Europe Agglomération	M. ENZER (départ à 20h40) M. POLLIEN M. JACOB		COVALTRI 77	M. DURAND M. FOURNIER Mme RAIMBOURG Mme BELDENT (départ à 20h) M. CHARBONNEL M. CORNELOUP M. FABRY-CASADIO M. FRERE M. DHORBAIT M. LOCART Mme MICHON M. NALIS Mme BEAUVAIS M. CHESNE M. ROY	Mme FRICHET M. WARZOCHA
Monthyon	M. DECUYPERE				
C.C. Plaines et Monts de France	M. HIRAUX M. LECOMTE M. PELLETIER	M. PINTURIER (départ à 19h50)			
			C.A. du Pays de Meaux	Mme VIELPEAU M. DEVAUCHELLE M. DELAHAYE	M. GUERRAUD

Étaient représentés :

M. RADÉ (VEA) ayant donné pouvoir à M. JACOB
Mme CAMBRAYE (VEA) ayant donné pouvoir à M. POLLIEN
Mme BADRÉ (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à M. DEVAUCHELLE
M. BERGAMINI (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à Mme BELDENT
M. TRAWINSKI (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à Mme RAIMBOURG
M. COURTIER (CAPM) ayant donné pouvoir à Mme VIELPEAU
Mme COURTOIS (CAPM) ayant donné pouvoir à M. DELAHAYE

Étaient absents excusés :

Groupement de Communes	Délégués titulaires	Groupement de Communes	Délégués titulaires
Val d'Europe Agglomération	M. FABRIANO M. CHARPENTIER	C.A. du Pays de Meaux	Mme CHOPART M. ROUQUETTE M. SARAZIN M. HUDE M. FOURNY M. DHUICQUE M. BELIN M. MORAUX M. RODRIGUES
C.C. Plaines et Monts de France			
COVALTRI 77			

Secrétaire de séance : M. CHESNÉ

OBJET : TARIFS DES DEPOTS EN DECHETERIES ISSUS DES USAGERS PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE DU SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 8 décembre 2005 adoptant la charte des bonnes pratiques en déchèteries à usage des artisans, commerçants, agriculteurs et industriels,

VU les délibérations du Comité Syndical en date des 10 avril, 6 décembre 2006, 25 mars 2009, 24 juin 2009, 14 décembre 2011, du 18 décembre 2013, du 16 avril 2019, du 3 février 2020, du 16 mars 2021 et du 21 mars 2022 portant sur les modifications du règlement intérieur des déchèteries,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 16 mars 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Réseau des Déchèteries en date du 07 mars 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Syndical réuni en date 07 mars 2023,

CONSIDERANT les marchés en cours, la hausse de la TGAP, l'inflation actuelle, l'absence de réversion sur le carton et la mise en place de deux nouvelles filières spécifiques (Bois et Plâtre),

Pour information, la TGAP enfouissement passe de 40 €/t en 2022 à 51 €/t en 2023. Pour rappel, la progression de la TGAP sera continue jusqu'en 2025, date à laquelle elle atteindra 65 €/t. Il n'y a plus de tarif de reprise sur le carton en raison des cours actuels sur la matière. Cela signifie qu'il n'y a plus de réversion à la tonne pour cette matière mais une facturation à la tonne.

Il est proposé par conséquent d'appliquer, à compter du 1er avril 2023, dans l'ensemble des déchèteries du SMITOM, les tarifs suivants pour les collectivités et les artisans :

Type de déchet	Tarif 2022 TTC (€/m ³)	Tarif 2023 TTC (€/m ³)
DIB (non-incinérables)	40,00 €	49,00 €
Gravats	35,00 €	42,00 €
Incinérables	29,00 €	31,00 €
Végétaux	13,00 €	15,00 €
Ferraille	00,00 €	00,00 €
Carton	10,00 €	15,00 €
Bois	<i>Sans objet</i>	28,00 €
Plâtre	<i>Sans objet</i>	38,00 €

CONSIDERANT que les tarifs feront l'objet chaque année d'une revalorisation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** les modifications des tarifs d'accès en déchèteries pour les dépôts issus des usagers professionnels et des collectivités du territoire du SMITOM du Nord Seine-et-Marne à compter du 1^{er} avril 2023,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous documents et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME A L'ORIGINAL
Le Président,

Pascal HIRAUX

